Mars 2014/n° 150

Maurepas

Le magazine de la Ville

ACTUALITÉS

Election, mode d'emploi

Les élections municipales se dérouleront dimanche 23 mars et dimanche 30 mars 2014. 14 000 Maurepasiens environ sont appelés aux urnes.

Pages 10 à 13





Doublement du pont Guy Schuler

Page 7

Maurep'Art du 23 au 30 mars à l'Espace Albert Camus

Page 19



Sur la Seine

Plus de cent Maurepasiens, gagnants du concours organisé par l'Association des Commerçants du Marché à l'occasion des 20 ans de la Halle couverte, ont pris place à bord du bateau-mouche La Patache, dimanche 2 février, à Paris, pour un dîner croisière.

édito

Voter est un devoir civique



Georges Mougeot, Maire de Maurepas

Dimanches 23 et 30 mars, choisissez vos conseillers municipaux

Le 23 mars et le 30 mars, vous élirez votre conseil municipal. Comme je vous l'annonçais dans mon éditorial du mois de janvier, je ne suis pas candidat. Je vous invite nombreux à participer à ce scrutin déterminant pour le service public au quotidien, pour votre qualité de vie et votre cadre de vie à Maurepas. Voter est un droit. C'est aussi un devoir.

Il n'est pas dans mon intention d'exprimer par le biais de cette publication municipale mon choix personnel. Je vous mettrai néanmoins en garde contre certaines listes hâtivement constituées se réclamant de nombreuses organisations politiques qui, pour la plupart, ne sont pas présentes à Maurepas ! L'élection municipale est un scrutin local et le destin de Maurepas doit être entre les mains des Maurepasiens. Cette volonté d'indépendance, cette exigence démocratique ne peut pas être assimilée à un "repli territorial". Il est au contraire l'expression de notre fidélité à l'esprit des institutions.

"Liberté, égalité, fraternité" : je suis particulièrement attaché à la devise de notre République inscrite au fronton de l'Hôtel de Ville. J'insiste donc tout particulièrement sur le respect que l'on doit à la laïcité, garante de notre "vivre ensemble". Gardons-nous de mettre en avant des appartenances religieuses et/ou communautaires : elles contiennent en germe la fracture et la division, comme l'histoire nous l'a appris.

Je suis fier de l'action qui a été menée ces vingt-cinq dernières années : elle a assuré à Maurepas à la fois son développement économique et urbain mais aussi sa tranquillité. Je ne peux que souhaiter que votre démarche citoyenne se porte sur celles et ceux qui ont choisi d'assumer ce qui a été fait et qui, naturellement, est perfectible.

À lire, à voir dans ce numéro



/ Caisse des Écoles / Samedi 1er février, à l'école Malmedonne, le loto organisé par la Caisse des Écoles a réuni enfants et parents dans une ambiance conviviale.



/ Intercommunalité / Lundi 27 janvier, l'Hôtel de Ville de Maurepas a accueilli pour la première fois une réunion du Conseil de la Communauté de communes des Étangs. Maurepas a rejoint cet établissement de coopération intercommunale en début d'année.

/ Vœux à la Jeunesse / Samedi 25 janvier, le groupe L'Homme parle s'est produit au Café de la Plage à la suite des vœux du Maire à la jeunesse maurepasienne.





/ Médaillé(e)s du travail / Vendredi 31 janvier, à l'Hôtel de Ville, une cinquantaine de Maurepasiens a reçu la Médaille du Travail : dix d'argent, dix-sept de vermeil, treize d'or et seize de grand or.

▲ **/ Show l'Hiver /** Le Cobalt, studio de répétition de Maurepas, organisait Show l'Hiver, vendredi 7 et samedi 8 février au Café de la Plage. Ce festival fait monter sur scène les groupes locaux s'illustrant dans le vaste domaine des musiques actuelles amplifiées.



▲ **/ Football /** L'ASM football a organisé un tournoi en salle samedi 15 et dimanche 16 février au gymnase de la Malmedonne, réunissant plusieurs centaines de jeunes joueurs du département. Une troisième journée de tournoi est prévue samedi 1er mars au gymnase des Bessières.

▼ **/Tir à l'arc /** Maurepas tir à l'arc, club qui compte cette année quatre-vingt-un adhérents, a fêté la Saint-Sébastien, patron des archers, au cours d'une après-midi festive, samedi 8 février, au gymnase des Bessières.



UN LABEL POUR LES COLLECTIVITÉS INNOVANTES

Maurepas, une “Ville Internet”


La remise des Prix à l’Hôtel de Ville de Paris en présence de la ministre de l’Égalité des territoires

Chaque année depuis 1999, l’association “Ville Internet” décerne son label aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique exemplaire en matière de démocratisation des Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) et de leurs usages citoyens. Symbolisé par des “@” (arobases), le label récompense les collectivités qui mettent en œuvre, dans l’intérêt général, un Internet local citoyen à la disposition de chacun.
C’est dans ce cadre que la Ville de Maurepas s’est vue remettre deux @ lors de la 15e cérémonie des Villes Internet, qui s’est tenue, mercredi 19 février, à l’Hôtel de Ville de Paris. Un prix décerné à deux cent soixante et onze collectivités territoriales cette année. Remis en présence de Cécile Duflot, Ministre de l’Égalité des territoires et du Logement, il récompense Maurepas pour la qualité de ses différents sites et portails Internet (site de la Ville, Compte citoyen, Espace famille…) ainsi que pour la diversité de ses structures faisant appel aux TIC (Espace multimédia, Espace emploi, Relais Marianne…).

“PROJET BAFA”

Accompagner vers l’autonomie

Dans le cadre de sa mission d’accompagnement des projets des jeunes, le Tridim, structure municipale d’accueil des 16-25 ans, a mis en place un “Projet BAFA”, avec pour objectif de favoriser l’insertion socioprofessionnelle. Cela a également permis à des agents de la commune travaillant au service enfance de faire valoir leurs compétences.
Le Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur (BAFA) est un diplôme qui permet d’encadrer des enfants et adolescents de moins de 18 ans dans des centres de vacances ou de loisirs.
Le BAFA a été obtenu par l’ensemble des personnes participant à ce projet. Une cérémonie fêtant cette réussite a été organisée vendredi 31 janvier.
Pour financer une partie des frais, les jeunes se sont rendus utiles sur des chantiers éducatifs organisés dans la ville.
Cette action a été conduite par les professionnels du Tridim, en partenariat avec, notamment, le service municipal de l’enfance, la Boutique Information Jeunesse de la Ville, le Centre Communal d’Action Sociale et la Ligue de l’enseignement des Yvelines.

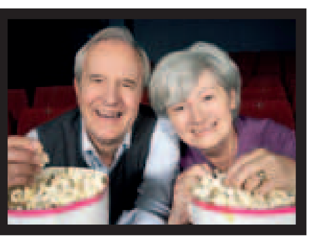

(Photo d’archives.)
Un projet mené à bon port. Tous diplômés !

RENDEZ-VOUS



La commémoration des Accords d’Évian du 19 mars 1962 se déroulera à la Stèle du Souvenir, 19, allée du Bourbonnais, mercredi 19 mars 2014, à 11 heures, en présence notamment des porte-drapeaux de la FNACA de Maurepas.

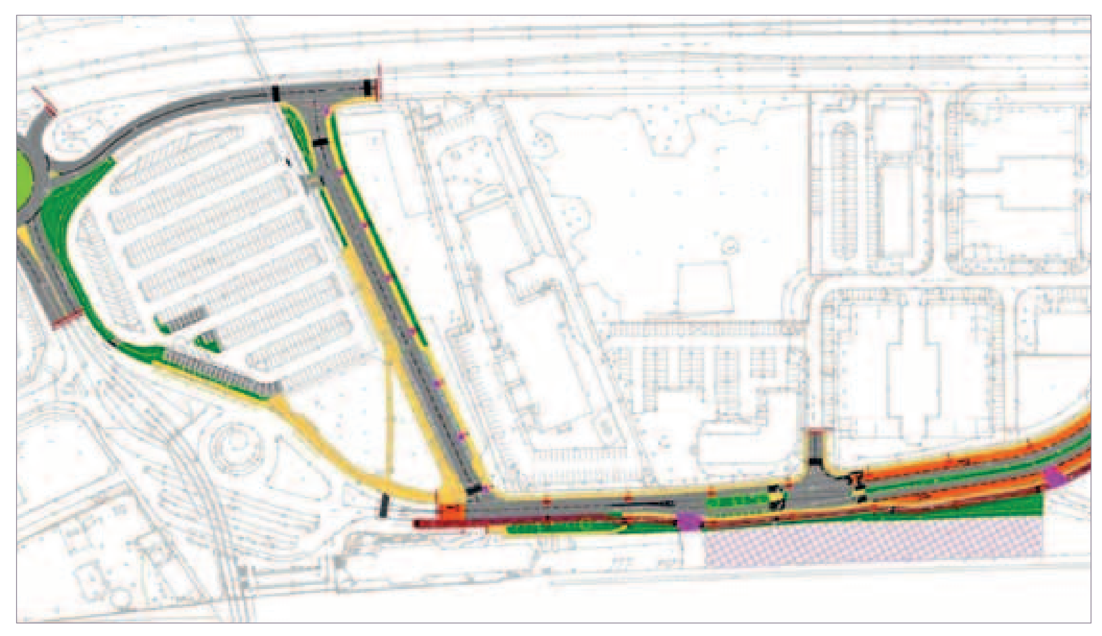
RENDEZ-VOUS


(© Monkey Business - Fotolia.com)

Le Centre communal d’Action sociale organise des séances de cinéma à l’attention des seniors maurepasiens.
Les prochains rendez-vous : jeudi 20 mars, jeudi 17 avril, jeudi 22 mai et jeudi 19 juin, à 14 heures, au cinéma des Sept Mares, à Elancourt.
Contact : 01 30 66 53 00.

ENTRE MAUREPAS ET LA VERRIÈRE

Doublement du pont au-dessus de la RN 10



Un nouvel accès à la RN 10 sera construit à La Verrière

Le pont Guy Schuler relie Maurepas à La Verrière en franchissant la RN10. Il donne notamment accès aux gares ferroviaire et routière.
Actuellement il est constitué d'une chaussée à une voie par sens de circulation et de trottoirs étroits situés de chaque côté de l'ouvrage.
À moyen terme, un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) entre la gare de La Verrière et la gare de Trappes, *via* Maurepas et Élancourt, sera réalisé.
Afin de déployer ce TCSP et permettre aux bus de circuler sur une chaussée indépendante de celle des véhicules légers, il est nécessaire de réaliser le doublement de ce pont.
Les emplacements pour le doublement existant déjà en partie de part et d'autre de la RN10. L'opération vise ainsi à raccorder les voiries actuelles aux ouvrages de franchissement de la RN10 : ancien et nouveau pont.
Les conséquences espérées pour la population :

- l'accès facilité aux gares pour les piétons et les cyclistes grâce au désengorgement de l'ouvrage, particulièrement aux heures de pointe ;
- la vitesse commerciale des bus sera également améliorée, grâce à une voie qui leur est réservée.

Ce doublement du pont est accompagné de la création d'une voie routière entre le boulevard Guy-Schuler et la rue Louis-Lormand à La Verrière (voie parallèle à la RN 10) qui permettra d'accéder à la RN 10 et devrait fluidifier les circulations entre piétons et véhicules aux abords de la gare SNCF.
Ces travaux sont financés à hauteur de 3/5 par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et 2/5 par Maurepas. L'opération vaut plus de 8 millions d'euros ; Maurepas va y participer à hauteur de plus de 2,6 millions d'euros.
Une concertation publique démarrera en mai 2014 et se poursuivra pendant toute la durée d'élaboration du projet. Le début des travaux est prévu en 2016.



Dans chaque sens, une voie sera réservée aux bus

REPÈRES



Tous les élèves de seconde du lycée des Sept Mares ont assisté au spectacle pédagogique *"Peace & Lobe"* destiné à sensibiliser les adolescents aux risques auditifs liés aux musiques amplifiées, mardi 4 février au Café de la Plage, la salle maurepasienne de diffusion des musiques actuelles.

RENDEZ-VOUS



Dans le cadre de la Fête de Ville 2014, le Conservatoire de Maurepas, en particulier les classes de percussions, batterie et ateliers djembé, et l'association Sambrasil organisent une rencontre Batucada.
Un premier rendez-vous ouvert à tous se déroulera samedi 15 mars à 16 heures au Conservatoire (4, rue de la Beauce). Un calendrier de stage sera établi pour la période d'avril à juin.

SPIE À MAUREPAS

Des déplacements électriques



Laurent Moriclet recharge le véhicule électrique sur le site de SPIE à Pariwest

La société SPIE s'est installée au 20, rue Claude-Bernard, dans la zone d'activités Pariwest. La Ville de Maurepas et SPIE sont liés depuis 2012 par un contrat de partenariat d'une durée de quinze ans portant sur le financement de la construction ou la reconstruction des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore ainsi que leur maintenance (hors fourniture d'électricité). A ce jour, tous les gros travaux ont été réalisés.

L'implantation sur le lieu même des chantiers, une quinzaine de personnes pour Maurepas, permet à l'entreprise d'accompagner durablement ses clients.

"Pour SPIE, l'évolution des solutions technologiques se conçoit dans le respect de l'humain et de l'environnement" expliquent Michaël Bozec, responsable d'activités, et Caroline Manna, responsable d'affaires.

La réduction de la consommation énergétique fait partie des objectifs du contrat entre Maurepas et SPIE. Dans le domaine des pratiques responsables, le site maurepasien est équipé d'un véhicule totalement électrique, ce qui permet de rouler sans rejeter du CO_2 dans l'atmosphère.

Laurent Moriclet, le chef de chantier qui supervise les équipes sur le terrain, est l'utilisateur du Renault Kangoo ZE : *"Au début j'étais un peu sceptique. Mais j'ai très vite été conquis, notamment par ses qualités sur la route et sa facilité d'utilisation"*.

Le véhicule, fabriqué en France, offre des reprises et des accélérations franches à bas régime. Il est totalement silencieux et son autonomie, qui peut varier en fonction des conditions d'utilisation, est d'environ 150 kilomètres.

L'absence de pot d'échappement et la présence d'une trappe à l'avant signalent que nous avons affaire à un utilitaire léger électrique qui se recharge en 6 à 9 heures sur une borne murale (batterie Lithium-ion).

Il est à signaler que tout le parc de SPIE Maurepas n'est pas électrique, même si la nacelle du camion-nacelle, que l'on croise régulièrement en ville, fonctionne bien à l'électricité.

Spécialisé dans les domaines de l'énergie et des communications, SPIE compte près de cinq cents implantations dans trente-et-un pays et emploie trente mille deux cents collaborateurs dans le monde.



Un véhicule électrique ne rejette pas de CO_2 dans l'atmosphère

NOUVEAU



Pascal Boutefeu, responsable d'agence, et Julie Szarek, chargée de recrutement, viennent d'ouvrir Partnaire, 7, allée d'Auxois. Cette agence d'emploi spécialisée dans les métiers techniques et tertiaires du bâtiment, est affiliée à un groupe qui compte environ soixante-dix agences en France.
01 30 13 08 70

NOUVEAU



Frédérique Valentin a créé Zeste d'Argent, bijoux en argent, bronze et émail. De la création des modèles au bijou fini, tout est réalisé à la main dans son atelier. Parallèlement, elle donne des cours aux personnes voulant réaliser elles-mêmes leurs bijoux.
www.zestedargent.fr

TRI ET RECYCLAGE DES EMBALLAGES

Chaque déchet a sa poubelle !



Animation pédagogique à l'école élémentaire Malmedonne jeudi 13 février

Le tri et le recyclage des déchets produits par les ménages représentent un enjeu dans le domaine de l'environnement. Pour ne pas transformer la planète en gigantesque poubelle, il est important de contenir voire de réduire notre "production" de déchets. Le tri et le recyclage des emballages sont un moyen d'y parvenir.

Alexandra Real et Nicolas Mercadal, les ambassadeurs du tri et de l'énergie de la Ville de Maurepas, ont animé un atelier pédagogique, jeudi 13 février, dans la classe de Laurence Tanguy à l'école élémentaire de la Malmedonne.

Devant un public d'élèves de CE2, ils ont rappelé les motivations de la collecte et du tri sélectif des emballages ménagers, en particulier la préservation des ressources naturelles. Le recyclage permet en effet de limiter le prélèvement de matières premières par la réutilisation du plastique, du métal, du papier, du verre...

Sous une forme ludique, ils ont testé les connaissances des jeunes maurepasiens en matière de tri et rappelé quelques informations de base.

Au domicile, le sac blanc recueille les ordures ménagères non recyclables. Le sac jaune pour sa part, est réservé au tri des emballages. Dans l'habitat individuel, le sac en papier est destiné aux petits déchets verts.

Sur la voie publique, le conteneur bleu reçoit les papiers, les magazines, les journaux, et le conteneur vert est utilisé pour le verre (bouteilles, pots).

La Ville met gratuitement à la disposition de la population un guide et une réglette du tri (s'adresser à l'Hôtel de Ville).

Les ambassadeurs ont également rappelé un principe élémentaire de tri : en cas de doute sur la nature du déchet et sa capacité à être recyclé, il faut sans hésiter le jeter dans le sac blanc.



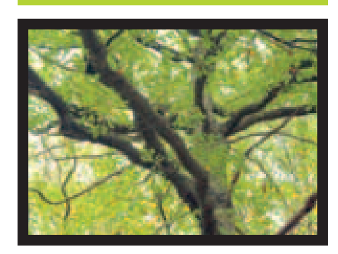
Le tri des emballages est possible à domicile et sur la voie publique

LE GESTE



La Ville de Maurepas une nouvelle fois pionnière ! Alors que le Parlement a adopté en janvier une proposition de loi visant à interdire l'usage des pesticides et autres produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades (entrée en vigueur en 2020), la commune est engagée dans une démarche "Zéro Phyto" depuis 2007.

RENDEZ-VOUS



La sortie annuelle dans la forêt domaniale ouverte à tous les Maurepasiens, animée par l'Office National des Forêts, aura lieu samedi 15 mars. Départ à 14h30 du parking de l'école des Coudrays.

DOSSIER



Le nombre de votants au premier tour en 2008 représentait 57,17 % des inscrits sur les listes à Maurepas (7 729 personnes). Au deuxième tour, il était tombé à 55,30 % (7 475). Le taux national de participation était de 65,20 % en 2008.

(© Olivier Tuffé - Fotolia.com)

Le Maire et le Conseil municipal fixent les grandes orientations qui sont ensuite mises en œuvre par les services de la commune ou ses délégataires. Ici, la salle du conseil avant une réunion.

CONSEIL MUNICIPAL

Élection, mode d'emploi

Le mois de mars sera marqué par l'élection du nouveau Conseil municipal. La population est appelée à voter dimanche 23 et dimanche 30 mars 2014 pour désigner ses représentants. La principale nouveauté du scrutin sera l'élection des Conseillers communautaires.

C'est pendant la Révolution française que les rapports entre le pouvoir central et les autorités locales revêtent leurs caractéristiques modernes. L'Assemblée constituante fixe les cadres territoriaux encore en place aujourd'hui en érigeant notamment les communautés d'habitants en communes (loi du 14 décembre 1789).

Pourquoi voter ?

L'élection municipale est destinée à choisir ses représentants au Conseil municipal. Les conseillers municipaux sont élus pour six ans au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes paritaires (hommes et femmes) comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.
Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

Quelle principale nouveauté ?

Dans les communes de mille habitants et plus, les conseillers communautaires vont être élus en même temps que les conseillers municipaux. Maurepas compte quatorze représentants au Conseil de la Communauté de Communes des Étangs *(lire page 13)*.

Quand voter ?

Dimanche 23 et dimanche 30 mars, de 8 h à 20 h. Un deuxième tour est nécessaire si aucune liste n'obtient la majorité au premier tour

Qui peut voter ?

Les personnes inscrites sur les listes électorales de la commune, ayant une attache dans la commune et jouissant de leurs droits électoraux. Cela concerne les Français ainsi que les ressortissants de l'Union européenne âgés de plus de 18 ans.

Comment voter ?

En se rendant au bureau de vote ou par procuration *(lire page 12.)* Une pièce d'identité doit être obligatoirement présentée (CNI, passeport, Carte vitale avec photo, carte du combattant de couleur chamois ou tricolore, carte d'invalidité civile ou militaire avec photo, carte Familles nombreuses avec photo délivrée par la SNCF, permis de conduire, permis de chasser avec photo...) le jour du vote. La carte d'électeur n'est pas indispensable mais facilite les opérations de vote. Les titres doivent être en cours de validité (sauf la CNI et le passeport, qui peuvent être périmés).

Où voter ?

Maurepas compte treize bureaux de vote. Le numéro et l'adresse du bureau figurent sur la carte d'électeur :
1 - Mairie, 2 - Agiot nord, 3 - Groupe scolaire Malmedonne, 4 - École maternelle Haute Futaie, 5 - Espace Albert Camus, 6 - Groupe scolaire des Coudrays, 7 - Groupe scolaire des Bessières, 8 - Centre de Loisirs primaire, 9 - Groupe scolaire de la Marnière, 10 - Agiot sud, 11 - Groupe scolaire de la Marnière, 12 – École des Friches, 13 – Maison de Voisinage Liliane de la Mortière

LE CHIFFRE

61 %

C'est la proportion de Français qui font confiance à leur maire. Le maire et la commune apparaissent comme des "valeurs refuges". 62 % font confiance à leur conseil municipal. (Source : baromètre de la confiance politique du Cevipof, janvier 2014.)

REPÈRES

Le Maire élu au sein du Conseil

Le saviez-vous ? Le Maire de la commune est élu par le Conseil municipal au cours d'une réunion dans les jours suivant la consultation électorale. C'est ce que l'on nomme officieusement "le troisième tour". Le Conseil municipal de Maurepas est composé de trente-trois conseillers.

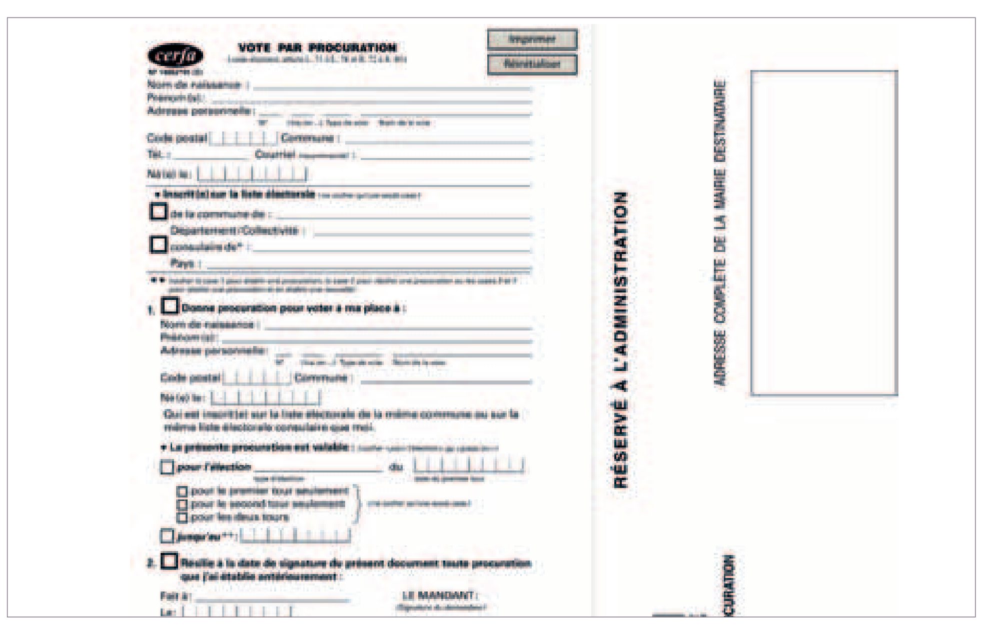
REPÈRES

Une élection au scrutin de liste bloquée

Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel avec scrutin de liste bloquée : vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Au second tour, seules les listes ayant obtenu plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour peuvent se maintenir. Les listes ayant obtenu entre 5 % et 10 % peuvent fusionner avec une liste qualifiée pour le second tour. La liste obtenant le plus de suffrages se voit octroyer la moitié des sièges plus un du conseil, lui assurant la majorité. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes (y compris celle arrivée en tête) selon le principe de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

Voter par procuration, c'est facile

Un électeur absent peut se faire représenter au bureau de vote le jour de l'élection par un électeur de son choix. Pour faciliter l'établissement de la procuration, un formulaire est désormais téléchargeable en ligne.


VOTE PAR PROCURATION

Nom de naissance :
Prénom(s) :
Adresse personnelle :
Code postal | Commune :
Tél. : Courriel :
Né(e) le :
• Inscrit(e) sur la liste électorale
☐ de la commune de :
Département/Collectivité :
☐ consulaire de* :
Pays :

1. ☐ Donne procuration pour voter à ma place à :
Nom de naissance :
Prénom(s) :
Adresse personnelle :
Code postal | Commune :
Né(e) le :
Qui est inscrit(e) sur la liste électorale de la même commune ou sur la même liste électorale consulaire que moi.
• La présente procuration est valable :
☐ pour l'élection du
☐ pour le premier tour seulement
☐ pour le second tour seulement
☐ pour les deux tours
☐ jusqu'au** :

2. ☐ Résilie à la date de signature du présent document toute procuration que j'ai établie antérieurement :
Fait à :
Le :
LE MANDANT :

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
ADRESSE COMPLÈTE DE LA MAIRIE DESTINATAIRE

Document téléchargeable depuis son domicile.

Le vote par procuration permet à un électeur absent, que l'on nomme le mandant dans le vocabulaire administratif, de se faire représenter au bureau de vote, le jour de l'élection, par un électeur de son choix (nommé le mandataire).

Les personnes pouvant exercer leur droit de vote par procuration sont :

- les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles et personnelles (vacances…), en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune ;
- les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Les électeurs ont désormais la possibilité de télécharger en ligne, de remplir sur leur ordinateur personnel puis d'imprimer la demande de procuration.

https ://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14952.do

En cas de déplacement impossible en raison de maladie, d'infirmités graves ou d'incarcération, les officiers et agents de police judiciaire compétents pour établir les procurations ou les délégués des officiers de police judiciaire se déplacent à la demande des personnes pour établir les procurations de vote.

La demande de déplacement doit être faite par écrit et accompagnée du certificat médical ou du justificatif de l'infirmité.

Pour établir sa procuration, le mandant doit se rendre au commissariat de police ou au tribunal d'instance de sa résidence ou de son lieu de travail. La procuration est ensuite adressée au maire de la commune sur la liste électorale sur laquelle est inscrit le mandant.

L'attention des électeurs est attirée sur le délai d'acheminement de la procuration entre le lieu d'établissement (commissariat ou tribunal) et la mairie. Il ne faut pas s'y prendre à la dernière minute. Il est arrivé par le passé que des mandataires ne puissent pas voter parce que la procuration n'était pas arrivée en mairie…

Le choix du mandataire

Le mandataire doit jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Toutefois, le mandataire n'a pas obligatoirement à être électeur dans le même bureau de vote que le mandant.

Le mandataire ne peut disposer de plus de deux procurations, mais une seule établie en France. Le principe à retenir est simple : un mandant et un mandataire !

Durée de validité de la procuration

Le mandant indique la date du premier tour de scrutin et précise si la procuration concerne le premier tour, le second tour ou les deux tours. Généralement, la procuration est valable pour un seul scrutin. Toutefois, le mandant peut demander que celle-ci soit valable pour une durée plus longue de trois mois, six mois et jusqu'à un an maximum, à compter de sa date d'établissement pour le territoire national et jusqu'à trois ans pour les procurations établies à l'étranger. La procuration est gratuite.

Le jour du vote

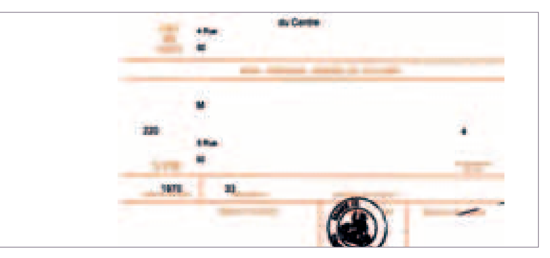
Le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité au bureau de vote du mandant, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs : il prend une enveloppe électorale après avoir fait constater l'existence d'une procuration. Son vote est constaté par sa signature apposée à l'encre sur la liste d'émargement, en face du nom du mandant.



Pour établir la procuration, la personne qui ne peut pas venir voter doit se rendre au commissariat de police ou au tribunal d'instance de sa résidence ou de son lieu de travail.

Le bureau de vote

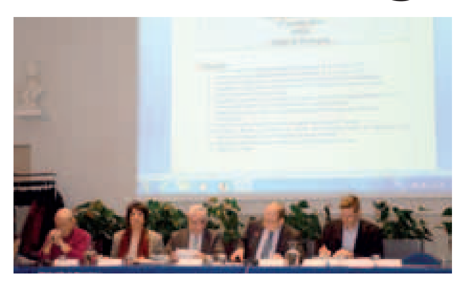
Les bureaux de vote sont institués par arrêté préfectoral. Maurepas en compte treize.
Ils sont composés de différents membres.
Un président du bureau, qui peut être le maire, l'un de ses adjoints, l'un des conseillers municipaux ou un électeur de la commune désigné par le maire dans l'ordre du tableau. En cas d'absence, le président est remplacé par un suppléant, désigné par lui ou, à défaut, par le plus âgé des assesseurs. Le président assure la police à l'intérieur du bureau de vote. Pour éviter tout incident ou manœuvre violente tendant à perturber le scrutin, il dispose des autorités civiles et militaires, qui sont tenues d'exécuter ses ordres.
Au moins deux assesseurs, désignés par les différents candidats parmi les électeurs. Ils sont chargés notamment de faire signer les électeurs sur la liste d'émargement et de tamponner la carte électorale.
Un secrétaire, choisi lui aussi parmi les électeurs de la commune, qui a voix consultative lors des décisions prises par le bureau de vote et qui rédige le procès-verbal.
Par ailleurs, chaque candidat peut exiger la présence d'un délégué habilité à contrôler toutes les opérations électorales.
De même, un certain nombre de scrutateurs procèdent au dépouillement des votes sous la surveillance des membres du bureau. Ils sont désignés parmi les électeurs présents. S'ils sont en nombre insuffisant, le bureau de vote peut participer au dépouillement.
Enfin, pour assurer un suivi satisfaisant des opérations de vote, la loi électorale exige qu'au moins deux membres du bureau de vote soient présents en permanence.



L'adresse du bureau de vote figure sur la carte d'électeur.

NOUVEAU

Les Conseillers communautaires élus au suffrage universel



En janvier 2014, l'Hôtel de Ville de Maurepas a accueilli sa première réunion du Conseil de la Communauté de Communes des Étangs.

Pour la première fois cette année, les Français des communes de plus de mille habitants éliront sur le même bulletin de vote les conseillers municipaux et les conseillers communautaires: sur la gauche du bulletin, les candidats au conseil municipal; sur la droite, les candidats au conseil communautaire. Les listes communautaires sont paritaires. Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin et par un même vote.
Au moment du vote, il n'y a qu'un seul bulletin, comme avant, mais y figureront deux listes de candidats. L'électeur ne vote qu'une fois et pour ces deux listes qu'il ne peut séparer.
Depuis le 1er janvier 2014, Maurepas a rejoint la Communauté de Communes des Étangs, établissement public de coopération intercommunale regroupant cinq communes (Maurepas, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roi, Coignières et Les Bréviaires), représentant 37 600 habitants.
En France, les intercommunalités, qui reçoivent une part des impositions locales et une dotation spécifique de l'État, employaient en 2011, 170 638 agents (9,4 % de l'emploi public territorial).

DIMANCHE 25 MAI 2014

Élection du Parlement européen

L'année 2014 sera marquée par un deuxième rendez-vous électoral : l'élection du Parlement européen, dimanche 25 mai. La France conservera soixante-quatorze sièges sur les sept cent cinquante et un qui formeront le Parlement européen. Ces sièges sont répartis à la proportionnelle. La circonscription Île-de-France, qui correspond à notre région et aux Français établis hors de France, disposera de quinze sièges.
Quatre cents millions de citoyens européens sont susceptibles de voter pour élire cette nouvelle assemblée.
Pour la première fois, la composition du nouveau parlement déterminera qui dirigera la prochaine Commission européenne. Cet organe exécutif de l'Union européenne initie et supervise la mise en œuvre de toute législation européenne.



(Photo European Parliament Audiovisual)

Le Parlement européen est renouvelé tous les cinq ans.

Les nouvelles dispositions prévoient que les chefs de gouvernement qui proposeront un candidat pour le poste de futur président de la Commission doivent le faire sur la base des résultats des élections. Le Parlement européen élira le nouveau président de la Commission à la majorité des membres qui le composent.

EN CENTRE-VILLE

Fête foraine de la jonquille

Quand les jonquilles pointent le bout de leur nez jaune, le printemps n'est jamais loin…
La Fête foraine de la Jonquille, organisée par le Comité des Fêtes, se déroulera du samedi 8 au dimanche 30 mars 2014, sur la place du Nivernais, au centre-ville de Maurepas.
Les organisateurs annoncent la venue de cinq manèges dont quatre s'adressant aux plus petits. Ainsi, seront présents un labyrinthe enfantin, un auto-skooter enfantin et deux manèges "baby station" et "baby jump" ainsi qu'un auto-skooter pour les plus grands.
Les visiteurs trouveront également sur place trois attractions de jeux d'adresse et un stand de churros et de friandises.
Renseignements au bureau du Comité des Fêtes : 01 30 51 10 93
comitedesfetes.maurepas@wanadoo.fr


(Photo d'archives.)

Allez, roulez jeunesse !

FOIRE AU TROC DE PRINTEMPS

Pensez à vous inscrire

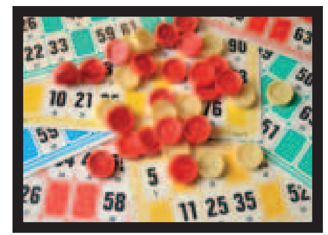

(Photo d'archives.)

Un grand moment de convivialité

Le Comité des Fêtes de Maurepas organise la Foire au Troc de printemps dimanche 4 mai 2014. Les rues et places du centre-ville seront envahies par les "chineurs", ces visiteurs à la recherche "d'une bonne affaire" ou d'un souvenir du "bon vieux temps"…
Pour participer à cette manifestation en tant que "vendeur", il est nécessaire de s'inscrire au préalable. Les Maurepasiens, munis obligatoirement d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, seront reçus en priorité samedi 5 avril, de 9 h à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville. L'après-midi du samedi 5 avril, de 13 h 30 à 15 h 30, les inscriptions sont ouvertes à tous (pièce d'identité obligatoire). L'emplacement de 2 m s'élève à 12 € pour les Maurepasiens et à 15 € pour les personnes résidant hors de la commune. Trois emplacements au maximum sont attribués par famille.

Contact : 01 30 51 10 93

RENDEZ-VOUS


(© JLLH - Fotolia.com)

Samedi 15 mars, à l'école élémentaire Malmedonne (avenue du Rouergue), l'association L'Espérance organise un loto pour soutenir sa pension de famille intergénérationnelle.
Ouverture des portes à 18 h 30.
Début des parties à 20 h.
Contact : 01 34 82 60 27

REPÈRES



Dimanche 16 mars, les cyclotouristes de Maurepas organisent leur 39e brevet de 100 km Audax. Le parcours a été partiellement revu.
Le départ sera donné au CESA (square du Dauphiné) à 7 h précises. Inscription : sur place à partir de 6 h 15 ; par courrier électronique : jysoutif@free.fr ; par téléphone : 01 30 51 30 12 et 06 23 12 76 93.

HONNEUR AU BALLON ORANGE

Les basketteurs seront à la fête



Rassemblement de jeunes basketteurs dimanche 23 mars

En ce mois de mars, le gymnase de la Malmedonne (avenue de Limagne) accueillera trois journées dédiées au basket-ball. Il y en aura pour tous les âges !

Vendredi 21 mars, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17 h, Maurepas abrite la Coupe de France juniors garçons UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre). Les finales se disputeront samedi 22 mars, de 8 h à 12h30.

Dimanche 23 mars, de 10 h à 16 h, rassemblement mini-poussins de basket des Yvelines à l'initiative du Basket Club de Maurepas à l'attention des jeunes basketteuses et basketteurs des niveaux U7, U8 et U9. Parmi les animations proposées, on relève des tournois opposant deux équipes de trois joueurs. Seuls les joueurs licenciés peuvent participer. L'objectif de ces rencontres est le plaisir de jouer et non la victoire à tout prix. Donc, il n'y aura pas de classement final. Les matches se joueront sur un demi-terrain. Le temps de jeu sera d'une période d'environ 7 minutes.

REPÈRES



La Croix-Rouge française, avec le soutien de la Ville, a ouvert une Halte Répit-Détente Alzheimer qui accueille les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, permettant ainsi à leurs proches de "souffler" quelques heures. Cette structure non médicalisée est animée par des bénévoles compétents. Tous les samedis de 14 h à 18 h à la Maison de Voisinage des Coudrays, rue de Bassigny. Contact : 01 34 61 43 76 ou 06 15 87 79 75.

ATELIERS DU MERCANTOUR

L'encadrement d'art en vedette

Les Ateliers du Mercantour ont présenté en février 2014, au cours du salon organisé tous les deux ans à l'Hôtel de Ville, environ trois cents encadrements d'art uniques réalisés par les deux cents adhérents de l'association. Le rendez-vous maurepasien est considéré comme l'un des trois plus grands salons d'encadrement en France.

Plusieurs prix ont été décernés. Deux personnes ont été distinguées à chaque fois.

Prix de l'Office municipal des Loisirs et de la Culture : Brigitte Pottier et Chantal Verrier.

Prix Coup de cœur du public : Marie-Claude Boissinot et Dominique Provenzano.

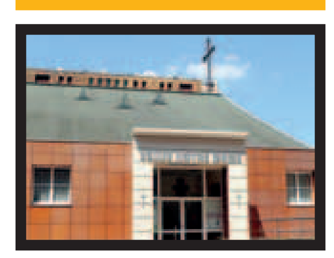
Prix du Jury : Monique Dujardin et Carole Viaud.

Depuis plus de vingt ans, les Ateliers du Mercantour, présidés par Truda Faure, sont installés au premier étage de la Maison de Sologne. L'encadrement d'art est une discipline technique et artistique. L'association transmet un principe élémentaire (l'encadrement d'art se doit de révéler l'œuvre) ainsi que les techniques pour y parvenir.



Monique Dujardin s'est vu décerner un Prix du Jury

REPÈRES



Depuis septembre 2013, une permanence du Secours Catholique se tient à l'accueil de la paroisse Notre Dame, en centre-ville, chaque mardi de 14 h à 16 h (interruption pendant les vacances scolaires). Des bénévoles sont présents pour aider et accompagner dans les démarches et la constitution de dossiers en collaboration avec les travailleurs sociaux et les institutions.

Laure Weisdorf, la quête artistique

Certains ont passé leur vie à chercher un Graal que jamais ils ne trouvèrent... Sur les pentes musicales balayées de vents contraires, la pianiste Laure Weisdorf cherche son équilibre artistique. Un exercice difficile : non seulement la pente est forte mais le chemin est sinueux...

Bien que née dans les Vosges, Laure Weisdorf est une enfant de la Ville Nouvelle, où elle a suivi sa première scolarité. Un port d'attache qui n'est jamais bien loin. Elle vit aujourd'hui dans sa proche campagne. *"Sans voisin immédiat, ce qui est l'idéal pour une musicienne..."*

Son parcours épouse les virages de l'existence, avec des pauses, des doutes (*"J'ai plusieurs fois arrêté le piano"*) et des rencontres humaines, comme avec Pascal Romano, son premier professeur de piano, ou Thomas, le parolier et chanteur du groupe Divine™.

"Suis-je vraiment une artiste ?" s'est-elle souvent demandé. Cette interrogation récurrente la retient d'embrasser immédiatement la profession, malgré de très solides études classiques et plusieurs prix décrochés dans les conservatoires de Versailles et d'Aubervilliers. *"Musicienne professionnelle ? Vraiment, ça fait un peu peur... Elle se forme en parallèle à l'université. Sait-on jamais..."*



Je voulais m'affronter à la scène et jouer la musique des Balkans

"La musique permet de s'exprimer. Mais quand on passe sa vie enfermée à travailler son piano huit heures par jour, on n'a plus rien à raconter... Je ne me voyais pas dans la carrière. Je suis de formation classique, mais je voulais m'affronter à la scène et jouer la musique des Balkans..."

Elle a mis une annonce sur le site Internet de la Cité de la Musique : "cherche amis pour faire de la musique". Et de fil en aiguille...



"Je suis curieuse. J'aime la découverte. En tant que musicien, si tu penses que tu sais, t'es à côté de la plaque."

Celle qui confesse un faible pour le deuxième mouvement du "Concerto en sol" de Maurice Ravel, si lent, si triste, si beau, se produit aujourd'hui dans deux groupes de musiques actuelles amplifiées ("Face à la Mer" et "Divine™") et emploie le reste de son temps comme professeur de musique, accompagnatrice, chef de chœur... *"Sans mes professeurs, je ne serais pas là. Je les respecte beaucoup. Je ne suis pas forcément sûre de moi, mais j'avance. J'ai soif d'apprendre"* dit-elle, souriante et déterminée. La musique est son métier. La vie est souvent, mais pas toujours, une affaire d'envie.

▶ Bio express

2002
Intègre le Conservatoire National de Région d'Aubervilliers (Seine Saint-Denis)

2005
Professeur au Conservatoire de Musique et d'Art dramatique de Maurepas

2008
Projet "e-concert" : grâce à un logiciel, elle joue en direct avec des musiciens éloignés de plusieurs centaines de kilomètres.

2014
Avec le groupe Divine™, elle est invitée au festival Show l'Hiver, à Maurepas



(Photo Bernard Benant)

À LA UNE DE VOS SORTIES.

Quelques jours avant son passage à l'Olympia, à Paris, Louis Chédid, figure de la chanson française riche de quarante années de carrière, se produira sur la scène de l'Espace Albert Camus, samedi 8 mars, à 20h45.

Groove et rap au Café de la Plage

Cette soirée, coréalisée avec l'association D1PRODUCTION, vous fera découvrir trois jeunes artistes prometteurs.

Samedi 8 mars, à 20h30, le Café de la Plage reçoit Miss Kaëly, Gued'1 et Stone.

Miss Kaëly, nouvelle tête de la scène hip-hop yvelinoise, délivrera en avant-première son premier album "Bienvenue en zone Franche".

Ses influences nombreuses font de ses chansons un mélange de force, de finesse et d'humour.

Gued'1 (comprendre "guedin", "dingue" en verlan) est un rappeur qui associe une écriture profonde à un flow atypique. Il se place parmi les artistes les plus polyvalents de sa génération. Originaire de Trappes, Gued'1 présentera son nouveau projet "Le Don vol. 2".

Stone : un flow unique pour un artiste nourri au hip-hop dès son plus jeune âge. Stone, originaire de Trappes, a fait sa première scène lors des Cultures Urbaines en première partie de Youssoupha.

Réservation : 01 30 66 53 40
cafeplage@maurepas.net



(Photo DR.)

Miss Kaëly sur la scène du Café de la Plage samedi 8 mars

MÉDIATHÈQUE LE PHARE
Les techniques de la BD





(Photo DR.)

Extrait de la BD "Petite souris, grosse bêtise"

La Médiathèque Le Phare propose une nouvelle exposition intitulée "Grosse bêtise, mode d'emploi". Elle sera visible du 4 au 22 mars, aux heures d'ouverture de la Médiathèque.

Cette exposition permet de mieux connaître les techniques de la bande dessinée grâce à des jeux interactifs accessibles aux plus jeunes. Les enfants jouent, dessinent, manipulent en apprenant les bases de la création d'une bande dessinée.

Loïc Dauvillier et Alain Kokor, les auteurs de cette exposition mise en place par l'association "On a marché sur la bulle", ont réalisé plusieurs bandes dessinées pour la jeunesse.

À partir de 6 ans. Entrée libre.

DU 21 AU 30 MARS À L'ESPACE ALBERT CAMUS

Maurep'Art, 29e édition


(Photo DR.)

Le rendez-vous incontournable des arts plastiques à Maurepas

Le salon d'art Maurep'Art se déroulera du **samedi 22 au dimanche 30 mars,** de 14 h à 18 h à l'Espace Albert Camus (4, rue de la Beauce). L'entrée est libre. Ce salon est dédié aux artistes amateurs de Maurepas et des environs. Le public pourra découvrir la diversité des sujets et des techniques abordés.

Le vernissage se déroulera vendredi 21 mars, à 18 h. La remise des prix interviendra samedi 29 mars, à 16 h 30.

Autour du salon

Un cycle de conférences consacrées à l'histoire de l'art sera animé par Gabriel Andivero :

- "Camille Claudel, à l'ombre des grands chênes", mardi 11 mars, à 14 h ;
- "L'art au féminin, une histoire escamotée ?", mardi 18 mars, à 14 h ;
- "Métamorphoses du corps dans la sculpture moderne, de Camille Claudel à Louise Bourgeois", mardi 25 mars, à 14 h.

Enfin, un spectacle vivant, "Les mains de Camille", est présenté vendredi 14 mars, à 20 h 45.

Pascale Marchesini-Arnal, invitée d'honneur

Pascale Marchesini-Arnal est l'invitée d'honneur de l'édition 2014 du salon Maurep'Art. Une femme et une artiste qui sculpte, modèle, façonne une œuvre prolifique et variée, du bronze au papier mâché. L'artiste vit et travaille dans les Yvelines. À ses débuts, elle a exposé au Maurep'Art. On peut désormais apprécier son travail dans les galeries parisiennes comme dans les réseaux institutionnels.


(Photo DR.)

"Deux petits promeneurs bavards" et "Le Plongeon de l'araignée"

AGENDA

Jusqu'au 26 avril
Lauré'Arts, œuvres des lauréats du salon d'art Maurep'Art présentées dans différents équipements municipaux recevant du public.
En Ville

Du 4 au 22 mars
Exposition sur les techniques de la bande dessinée.
Médiathèque Le Phare



Du mardi 4 au lundi 31 mars
L'Expo du Couloir présente les photos de Liliane Iacuzzi. La série "Lavandes à Valensole" a été réalisée en juillet 2012 sur le Plateau de Valensole, situé dans les Alpes-de-Haute-Provence (04), au sud-ouest de Digne-les-Bains et au sud de Sisteron, entre les vallées de la Durance à l'est, de la Bléone au nord, des Gorges du Verdon et du lac de Sainte-Croix au sud. Son altitude moyenne est de 500 m et il s'étend sur une superficie de 800 km². Les multiples bleus des lavandes ondulent en alternance avec l'or des blés. "Les amandiers et les oliviers complètent ce tableau enchanteur à la fragrance azurine dont raffolent les abeilles."
Visite libre et gratuite de l'exposition aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville : lundi, mardi, mercredi, vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h ; jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h ; samedi de 8 h 45 à 12 h.
Vernissage mardi 11 mars
Hôtel de Ville

Mercredi 5 mars
À 11 h, "L'Heure du Conte", pour les enfants à partir de 2 ans et demi. L'inscription est obligatoire car le nombre de places est limité. Elle se fait le jour même.
Médiathèque Le Phare

À 16 h, Zone manga, club de lecture de mangas
Médiathèque Le Phare

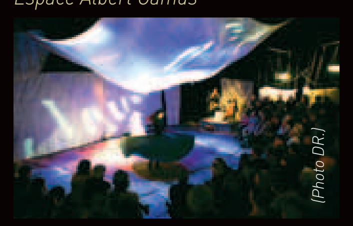
Samedi 8 mars
À 20 h 30, soirée Groove/rap avec Miss Kaëly, Gued'1, Stone
Café de la Plage

À 20 h 45, chanson française avec Louis Chedid
Espace Albert Camus

Dimanche 9 mars
Toute la journée, brocante-collections
Halle du marché

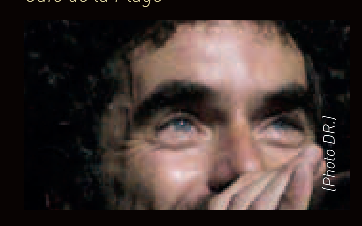
Mercredi 12 mars
À 11 h, "L'Heure du Conte", pour les enfants à partir de 2 ans et demi. L'inscription est obligatoire car le nombre de places est limité. Elle se fait le jour même.
Médiathèque Le Phare

Vendredi 14 mars
À 20 h 45, théâtre : "Les Mains de Camille".
Véritable figure mythique du XXe siècle, oubliée par l'histoire de l'art pendant un demi-siècle, sœur de Paul, élève et amante de Rodin, enfermée pendant trente ans en asile d'aliénés, Camille Claudel est au centre des "Mains de Camille", la nouvelle création de la compagnie Les Anges au Plafond. Entourée de marionnettes de papier, Camille nous raconte son histoire, celle d'une femme aux prises avec les interdits de son époque, torturée par la création, une femme que le monde conduit à la folie.
Espace Albert Camus


(Photo DR.)

Samedi 15 mars
À 10 h 30, "Samedi Bleu" pour les enfants de 3 à 23 mois. Inscription obligatoire (sur place, par courriel ou par téléphone) car le nombre de places est limité.
Médiathèque Le Phare

À 20 h 30, soirée reggae/ragga avec Pierpoljak, Mr Ricky Saï Saï, Shaky Norman, Wake Up Sound, Blues Party Sound System, Tess, Lyttle G
Café de la Plage


(Photo DR.)

Mercredi 19 mars
À 11 h, "L'Heure du Conte", pour les enfants à partir de 2 ans et demi. L'inscription est obligatoire car le nombre de places est limité. Elle se fait le jour même.
Médiathèque Le Phare

Du samedi 22 au dimanche 30 mars
De 14 h à 18 h, sauf le lundi : Maurep'Art, le salon d'art de Maurepas. Entrée libre.
Espace Albert Camus

Mercredi 26 mars
À 11 h, "L'Heure du Conte", pour les enfants à partir de 2 ans et demi. L'inscription est obligatoire car le nombre de places est limité. Elle se fait le jour même.
Médiathèque Le Phare

Samedi 29 mars
À 20 h 30, soirée plateau Cobalt avec Blue Kitchen, Jack & The Box, Red Rooster
Café de la Plage

Carnet d'adresses

Café de la Plage : rond-point Jean-Moulin. Tél. : 01 30 66 53 40 • Espace Albert Camus : 4, rue de la Beauce ; billetterie : 01 30 66 55 10 – resa.camus@maurepas.net • Halle du Marché : avenue de Limagne • Hôtel de Ville : 2, place d'Auxois • Médiathèque Le Phare : place de Bretagne. Réservations : 01 30 16 02 40

CARNET

Décembre 2013

Bienvenue à
Djawed BELABASSI
Amina BOUCHNAFA
Rose JAN MONZAIN

Janvier 2014

Bienvenue à
Aydan AMIREILLE GOUDE
Clément BATT
Calie BLONDEAU
Chloé COLLARD
Natalia DABETIC
Tiago DE AMORIM
Kiné DIALLO
Prince-Oscar KOUATILA
Matthieu LECLERCQ
Mathéo LOUINÉ
Noé MACEDO DE OLIVEIRA
Rayan OZANNE
Lisa RAQUIL SCOTTEZ
Wiktor ROLLAND
Louévan ROLLAND MARQUER
Shemsy TALBI

Tous nos vœux de bonheur à :
Frédéric MICHEL et Jacqueline THOMELIN

Nous nous associons à la douleur des familles de :
Simone BOYÉ, épouse Salé
Simone CHRISTOPHE, épouse BESSE
Jean LE FESSANT
Bruno POULET
Jean-Luc POUVESLE
Claude RACLIN
Jacques SARRET
Fadeusz SIERADZKI
Joëlle VICHY, veuve LESINQ
Nada ZIVANOVIC, veuve TEOFILOVIC

VOS RENDEZ-VOUS

Vendredi 7 mars

Permanence Info-énergie
L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines organise une permanence à l'Hôtel de Ville, de 14 h à 17 h. Gratuit. Sur rendez-vous. Inscription obligatoire au 01 30 66 54 17. Les conseillers délivrent une information et des conseils de qualité, de manière gratuite et indépendante, sur les réflexes et les solutions à adopter afin de réduire sa consommation d'énergie, notamment dans la maison.

Permanence d'urbanisme
Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) tient une permanence à l'Hôtel de Ville, de 14 h à 17 h. Gratuit.
Sur rendez-vous. Tél. 01 30 66 54 80
urbanisme@maurepas.net

Samedi 8 mars

Collecte des déchets ménagers spéciaux
De 8 h 30 à 13 h devant l'Hôtel de Ville, et de 14 h à 17 h à la déchetterie (Pariwest).

Jeudi 13 mars

Collecte des encombrants
Secteur 1 : Le Bois Joli, Le Bois de Maurepas, Les Bessières, La Marnière, Le Village, Les Louveries, Villeneuve.

Vendredi 14 mars

Collecte des encombrants
Secteur 2 : Centre, La Malmedonne, L'Agiot, Le Bois de Nogent, Les Friches, Villeparc.

Vendredi 21 mars

Permanence Info-énergie
L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de Saint-Quentin-en-Yvelines organise une permanence à l'Hôtel de Ville, de 14 h à 17 h. Gratuit. Sur rendez-vous. Inscription obligatoire au 01 30 66 54 17. Les conseillers délivrent une information et des conseils de qualité, de manière gratuite et indépendante, sur les réflexes et les solutions à adopter afin de réduire sa consommation d'énergie, notamment dans la maison.



[Photo d'archives.]

La collecte des déchets verts en porte-à-porte dans l'habitat individuel reprend à partir du lundi 24 mars

Samedi 22 mars

Collecte des déchets ménagers spéciaux
De 8 h 30 à 13 h devant l'Hôtel de Ville, et de 14 h à 17 h à la déchetterie (Pariwest).

Lundi 24 mars

Collecte des déchets verts
Secteur1

Mardi 25 mars

Collecte des déchets verts
Secteur 2

Lundi 31 mars

Collecte des déchets verts
Secteur 1

Mardi 1er avril

Collecte des déchets verts
Secteur 2

INFOS PRATIQUES

La mairie vous accueille

Hôtel de Ville, 2, place d'Auxois, 78310 Maurepas
Téléphone : 01 30 66 54 00
Télécopie : 01 30 66 54 02
Courrier électronique : *mairie@maurepas.net*

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : **de 8 h 45 à 12 h et de 14 h à 17 h**
Jeudi : **de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h (veille de jours fériés : 17 h)**
Samedi : **de 8 h 45 à 12 h.**
Permanences du samedi matin : accueil, état civil, régies, scolaire, jeunesse

Maurepas ACTUALITÉS
Directeur de la publication : Georges Mougeot • **Directrice adjointe de la publication :** Nathalie Binet • **Rédaction :** Service Communication • **Photos :** Ville de Maurepas, sauf mention contraire • **Conception maquette et mise en pages :** Rouge Vif – 6, impasse de Toulouse – 78000 VERSAILLES 01 39 38 22 77 • **Impression** Abelia, Imprimerie certifiée imprim'vert • Papier 100 % recyclé avec des encres végétales • **Distribution :** Ville de Maurepas • **Dépôt légal :** ISSN 1278-9062

MAUREPAS AU CŒUR

Merci !

Voilà. Six ans ont passé bien vite. Beaucoup aura été fait. Beaucoup reste à faire.
Nous voulons d'abord remercier toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés dans notre action. Les services municipaux bien sûr, avec qui nous avons pu travailler de façon très professionnelle et qui ont toujours fait leur possible pour répondre à nos questions et nous aider dans la préparation des dossiers.
Nos remerciements vont évidemment aussi aux Maurepasiens qui nous ont fait confiance et épaulés durant ce mandat ; à celles et ceux qui, par leurs questions, leurs critiques aussi, nous ont obligés à nous remettre sans cesse en question. C'est ainsi que l'on avance. Pas en étant bardés par avance de certitudes. Être élu est une obligation de tous les instants. Pas la preuve d'une quelconque supériorité sur les autres.
Nous avons travaillé en espérant chaque fois répondre à un vrai besoin commun. C'est pour cela que nous avons voté nombre de textes et de décisions.
Tout nous satisfait-il ? Bien sûr que non. C'est pour cela que nous avons décidé de poursuivre ensemble. Nous avons commencé le mandat dans la majorité pour les uns, dans l'opposition pour les autres. Mais au fil du temps nous avons constaté que Maurepas était un enjeu assez fort pour que nous effacions nos querelles. Rien ne peut se faire dans la division.
Nous aimons notre ville ; c'est pourquoi nous ne passons pas notre temps comme d'autres à la critiquer, à distiller la critique permanente, à susciter la peur. Nous avons trop de respect pour les Maurepasiens pour en faire les tremplins d'ambitions personnelles. Notre ville a besoin d'élus compétents et expérimentés. Pas de bonimenteurs. Les années qui nous attendent seront trop difficiles pour permettre l'aventurisme. Il faut faire évoluer les choses, corriger, innover, certainement pas tout casser.
Avec votre aide, nous y veillerons. À très bientôt.

Pierre LE GUÉRINEL, Vice-Président de l'UDI des Yvelines
Nicole MALAQUIN, UMP
Martine HAMET, Sophie MICHON (Mouvement des non incrits), Stéphane ROLLAND (UDI)

MAUREPAS ÉQUILIBRE

Chers concitoyens,

Cette contribution du groupe Maurepas Équilibre est donc la dernière sous cette forme : cela fait six ans que chaque mois, nous partageons avec vous nos informations, nos analyses, nos questionnements, nos propositions… le plus honnêtement et le plus fidèlement possible.
Présents à tous les Conseils Municipaux, pendant ces six ans d'engagement constant, difficile, peu gratifiant, nous avons assumé notre rôle de seule vraie opposition. Le plus souvent privés d'accès aux dossiers, exclus des lieux de réflexion, hors champ sur les photos recadrées, nous n'avons pas lâché alors que les autres élus restaient majoritairement silencieux même lorsqu'ils étaient du même avis que nous.
Nous nous étions retrouvés sur un projet commun que près de 20 % d'entre vous avaient soutenu. Aujourd'hui, chacun de nous deux poursuit son chemin.
Nous restons cependant l'un et l'autre animés par des valeurs et des convictions qui dépassent les projets et les programmes :
-Le respect des Lois de la République est la première obligation de quiconque prétend représenter ses concitoyens.
-L'exercice des responsabilités exige le respect des personnes.
-La démocratie est encore le moins pire des systèmes pour vivre ensemble, et elle suppose que les avis de tous soient écoutés et compris, et que l'on cherche à travailler ensemble côte-à-côte plutôt que face-à-face ou l'un contre l'autre.
-S'engager dans des fonctions d'élu municipal revient d'abord et avant tout à se mettre au service de ses concitoyens.
Quoiqu'il se soit passé pendant six ans, nos convictions, même ébranlées, ont perduré. Quoiqu'il se passe à l'avenir, soyez en sûrs, nous ne les renierons ni l'un ni l'autre.
Nous vous remercions de nous avoir fait confiance, et de ne pas nous avoir tenu rigueur de l'impuissance à laquelle on nous contraignait.
Maintenant c'est vous qui détenez les clés, les choix pour la suite, pour notre commune et pour l'intercommunalité : surtout n'oubliez pas d'aller voter les 23 (et 30) mars !

Sylvie WEILL, Jean SINDOU FAURIE
Groupe Maurepas Équilibre :
maurepas.equilibre@free.fr

UMP, CENTRE ET NON-INSCRITS

Merci à tous les Maurepasiens !

Chers habitants, la mandature 2008-2014 se termine. La majorité municipale de Gauche, qui dirige Maurepas depuis 1989, en ressort plus divisée que jamais. Triste bilan de voir les intérêts personnels prendre le pas sur l'intérêt général.
Nous souhaitons au Maire, qui ne se représente pas, une bonne retraite municipale. Nous savons que gérer une ville n'est pas chose facile et il faut saluer ici l'investissement personnel que cela représente pour un élu quelles que soient ses convictions.
Nous remercions sincèrement tous les agents communaux qui sont toujours agréables et disponibles. Nous avons beaucoup échangé avec eux sur leurs désirs d'évolution mais aussi sur leur volonté d'améliorer les services publics, de travailler dans de bonnes conditions et de servir au mieux tous les Maurepasiens.
Aussi, nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés ces six dernières années. Vos nombreux messages de soutien en témoignent. La priorité des élus du groupe UMP a toujours été de vous représenter avec force et de vous servir au quotidien. Nous avons toujours agi avec sincérité et cohérence dans le respect de nos convictions et de nos valeurs, sans céder aux sirènes de l'opportunisme et des alliances contre nature. Nous respectons les électeurs et nous avons toujours mené nos actions dans la vérité, certes dans l'opposition, mais toujours de manière constructive et responsable.
Nous n'avons pas oublié les raisons de la défaite de la droite en 2008, et vous non plus. Nous avons été trahis, nous ne le pardonnerons jamais. Maintenant, une époque s'achève et une nouvelle ère commence bientôt. Les Maurepasiens choisiront la continuité dans le passé ou le renouveau grâce à l'alternance. Nous espérons vous retrouver prochainement avec d'autres responsabilités.
Bien fidèlement à vous tous.

Grégory GARESTIER, responsable local de l'UMP et Christian GUILLOT
Conseillers municipaux UMP d'opposition
groupeump.maurepas@gmail.com

MAUREPAS ET VOUS

Au terme de ces six années de mandat, nous tenions à exprimer aux agents des services que nous avons dirigés notre reconnaissance pour le travail effectué au profit de la population maurepasienne.
En ce qui concerne la réalité sportive à Maurepas et en dépit d'une légère diminution de notre population, le nombre de licencié(e)s a augmenté. Un résultat du travail réalisé par les bénévoles associatifs mais aussi du professionnalisme bienveillant et compétent des agents du service des sports. Cette mission a été remplie sans aucun effectif supplémentaire.
Concernant le service petite enfance, la disponibilité, l'écoute et la réflexion permanente du personnel, en mairie comme dans les crèches, nous ont permis de travailler en toute confiance pendant six ans, notamment pour la création de la micro-crèche ou pour accompagner les différents projets de chaque structure.
Ce constat est le même pour la coopération décentralisée (Mopti), l'urbanisme et la commission des services publics locaux (délégations des services municipaux : restauration scolaire, eau, assainissement, ordures ménagères...).
Nous les en remercions très sincèrement.
Pour nous contacter :
maurepas-et-vous@voila.fr
Michel HAYE, Nadia BELHOUS, Bruno CARFANTAN, Jean-Marc MOULET, Carole ROSSI-CUVILLIER
maurepas & vous | une association durable

REUSSIR MAUREPAS

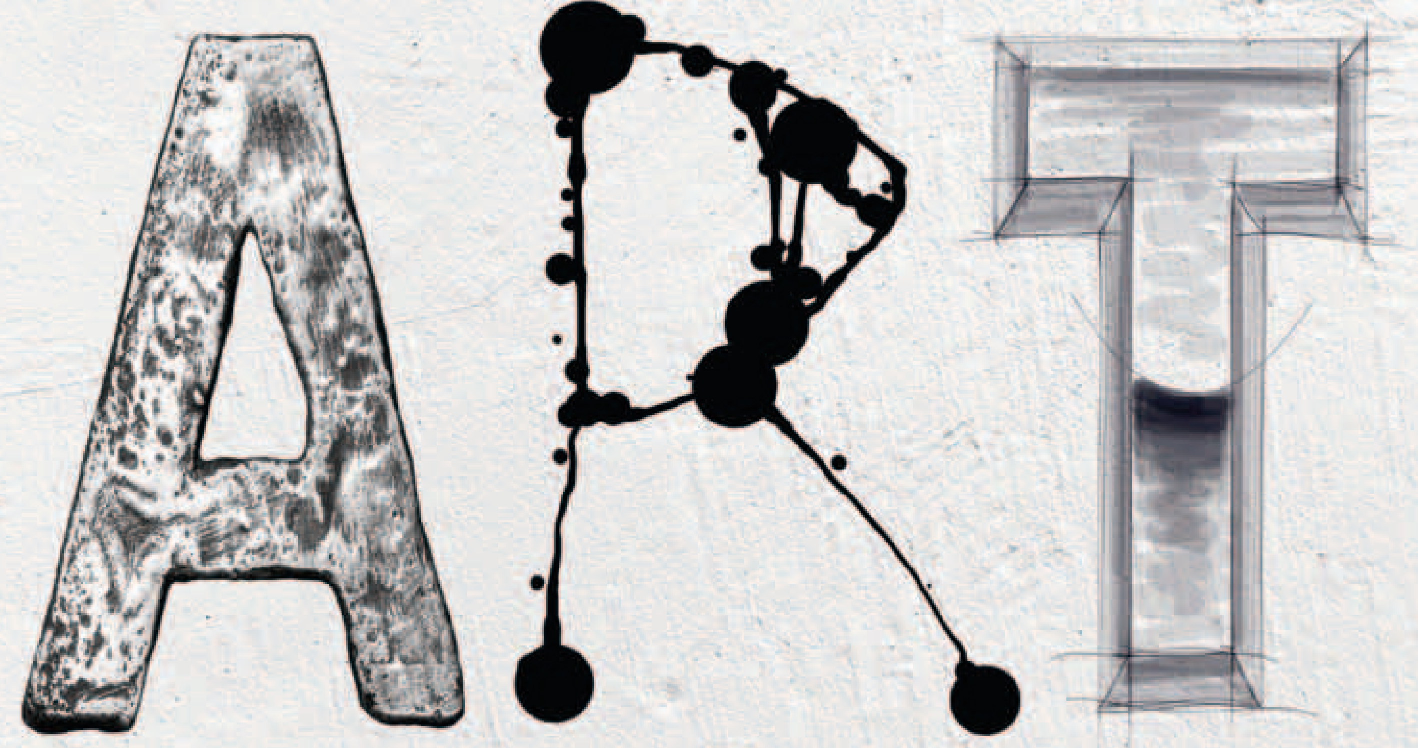
Au revoir et (peut-être) à bientôt

Depuis six ans, nous nous adressons à vous dans cette rubrique pour vous faire part de notre position sur des sujets ayant trait à la commune.
Depuis six ans, nous œuvrons aux côtes de Georges Mougeot pour vous apporter le meilleur service.
Certains d'entre nous ont choisi de se représenter à vos suffrages le mois prochain. D'autres ont choisi de se consacrer à l'action publique sous d'autres formes.
Quel que soit le résultat des urnes fin mars, nous nous engageons à toujours nous battre pour que Maurepas reste cette ville tranquille et agréable que vous avez choisie.
Nous nous engageons à œuvrer chacun à la place qui sera la sienne pour qu'une certaine éthique et une certaine morale soient respectées en politique.
Nous vous souhaitons une bonne réflexion pour les prochaines échéances électorales. Nous vous disons "Au revoir" et (peut-être) "à très bientôt".

Michel CHAPPAT, Myriam DANTANT, Lucile METTETAL, Catherine SALL, Florence SCHWARTZMANN, Daniel VERGONZEANNE

Du 22 au 30 Mars 2014

MAUREP'



Invitée d'honneur

Pascale Marchesini-Arnal

Espace Albert Camus

4 rue de la Beauce - 78310 Maurepas
01 30 66 55 10 - ENTRÉE LIBRE
www.maurepas.fr

